

# PÔLE MÉDICO-SOCIAL



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025  
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA VIE SOCIALE - SAM

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF</b>	<b>3</b>
1.1.	Textes de référence	3
1.2.	Objectifs du S.A.V.S. Sam	4
1.3.	Population concernée	4
1.4.	Critères d'admission	4
1.5.	Admission à l'Aide Sociale	4
<b>2.</b>	<b>ACTIVITE DE L'ANNEE</b>	<b>4</b>
2.1.	Activité quantitative	4
2.2.	Activité et fonctionnement du service	5
<b>3.</b>	<b>PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>LISTE D'ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>9</b>
<b>5.</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>10</b>
5.1.	Effectif au 31 décembre 2025	10
5.2.	Organigramme au 31 décembre 2025	11
5.3.	Mouvements du personnel en 2025	12
5.4.	Condition de travail	12
5.5.	Formations	12
<b>6.</b>	<b>PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION</b>	<b>13</b>
<b>7.</b>	<b>ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS)</b>	<b>13</b>
7.1.	Financement	13
<b>8.</b>	<b>DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE</b>	<b>14</b>
8.1.	Participation des usagers	14
8.2.	Evènements indésirables graves, plaintes et réclamations	14
8.3.	Projet de service (2022-2027)	15
8.4.	CPOM (2023-2027)	15
<b>9.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>16</b>

## 1. IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF

Le S.A.V.S. Sam est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).

Il est géré par l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.H.S.S.E.A.) dont le siège se situe à Frotey-lès-Vesoul.

Il a une compétence départementale et, pour apporter une réponse au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire Haut-Saônois dont deux Points Habitats Autonomes Regroupés (PHARe).



### 1.1. TEXTES DE REFERENCE

- **Loi 2002-2 du 02 janvier 2002** rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale.
- **Loi 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Décret n°2005-223 du 11 mars 2005** relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés :
  - **Article D312-155-5** stipulant que les «Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité».

- L'habilitation du S.A.V.S. Sam a été reconduite par l'arrêté DSSP/R/2018 n° 18-025 du 19 janvier 2018 pour une durée de quinze ans.

## 1.2. OBJECTIFS DU S.A.V.S. SAM

Le S.A.V.S. Sam assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et parfois psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. L'accompagnement permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre un soutien éducatif pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Le suivi se compose de rendez-vous au service (avec les éducateurs, les psychologues ou le médecin psychiatre), de visites à domicile, d'accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical, ...

## 1.3. POPULATION CONCERNEE

Le S.A.V.S. Sam accompagne des personnes porteuses de handicap présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

## 1.4. CRITERES D'ADMISSION

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.).

L'admission est prononcée par le directeur, sur la base de l'adhésion de la personne. L'accompagnement est contractualisé par la signature du document individuel de prise en charge (D.I.P.C.).

## 1.5. ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Une admission à l'aide sociale est prononcée par le Président du conseil départemental au vu des ressources de la personne.

Une participation financière aux frais de fonctionnement du SAVS Sam est versée par chaque usager du service dans les conditions fixées au règlement départemental d'aide sociale.

# 2. ACTIVITE DE L'ANNEE

## 2.1. ACTIVITE QUANTITATIVE

Le taux d'accompagnement a diminué sur l'année 2025. Et cela en contradiction avec le nombre d'admission qui a augmenté, passant de 15 à 19 (alors que les sorties sont restées stables). Les taux faibles sur le premier semestre sont remontés sur le second et devraient continuer d'augmenter en 2026.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de places (164 SAVS + 10 + 8 PHARes)	182.00	182.00	182.00	182.00
Nombre de places occupées (moyenne)	179.50	178.81	174.71	170.13
Nombre de personnes (moyenne)	193.33	192.37	187.50	184.83
File active	209	211	200	201
Taux d'occupation	98.80%	98%	96%	93%
Entrées	18	21	15	22
Sorties	16	22	19	18
Sorties positives	6	8	11	5
Décès	2	4	1	1

## 2.2. ACTIVITE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Activité principale :

L'activité principale consiste à proposer des accompagnements éducatifs individualisés sur des sujets aussi variés que l'aide administrative ; le budget ; la famille ; les droits des personnes ; le logement (déménagement, bail, lien avec Habitat 70, ...) les loisirs ; les vacances ; la santé ; le travail ; la vie quotidienne (apprentissage au ménage, courses, animaux, véhicules, ...).

Nous avons également proposé en 2025 des accompagnements en groupe tel que la marche, les jeux de sociétés, ou les activités manuelles. Ces accompagnements ont pour but de répondre aux objectifs du projet individualisé de la personne, d'une manière collective.

- L'accompagnement allégé :

La fréquence des rencontres est fixée à une fois par mois : il concerne des personnes autonomes dans l'accomplissement des actes du quotidien dont la situation ne nécessite pas d'accompagnement direct mais une veille en appui à certaines démarches et une consolidation des avancées opérées dans le cadre de l'accompagnement classique. Il peut également être sollicité en amont d'une sortie. Une place financée permet à deux personnes d'être en accompagnement allégé.

- L'accompagnement PHARe(s) :

Il est conditionné à l'attribution d'un logement Habitat 70 sur les sites des PHARe(s). La configuration du site (habitat regroupé et bureau éducatif sur site) et la présence éducative offrent un accompagnement plus intensif que l'accompagnement classique. Il a pour vocation de permettre à des personnes de préparer une vie en logement autonome ou pour d'autres un étayage éducatif et social les stabilisant dans leurs projets de vie.

- Plan d'accompagnement global :

Sur demande de la MDPH, nous avons contractualisé un plan d'accompagnement global pour une personne âgée de 21 ans, sortant de MECS et sans solution d'hébergement. Il a été accueilli au PHARe de Rigny pendant six mois. La complexité de cette situation a nécessité l'embauche d'un salarié à partir de septembre et a mobilisé plusieurs services et établissements : la MDPH, le DIM de Gray, le service de mandataires AT 70 et le social club. Cette personne a pu bénéficier d'une réorientation vers le FAM de Gray.

- Accompagnement complexe :

L'étude réalisée en 2023 montrant la complexité d'accompagner des personnes sur le volet médical (prise de rendez-vous et accompagnement lors des consultations) est toujours d'actualité. Ce type d'accompagnement reste toujours aussi chronophage et s'accroît avec le vieillissement de notre population.

Accompagnement lourd / chronophage (Rythme des rendez-vous qui pourraient être hebdomadaire)	Accompagnement moyen (Rythme des rendez-vous qui pourraient être mensuel)	Accompagnement léger (Rythme des rendez-vous qui pourraient être annuel)	Pas d'accompagnement
21%	37%	30%	11%

- Accompagnement psychologique et psychiatrique

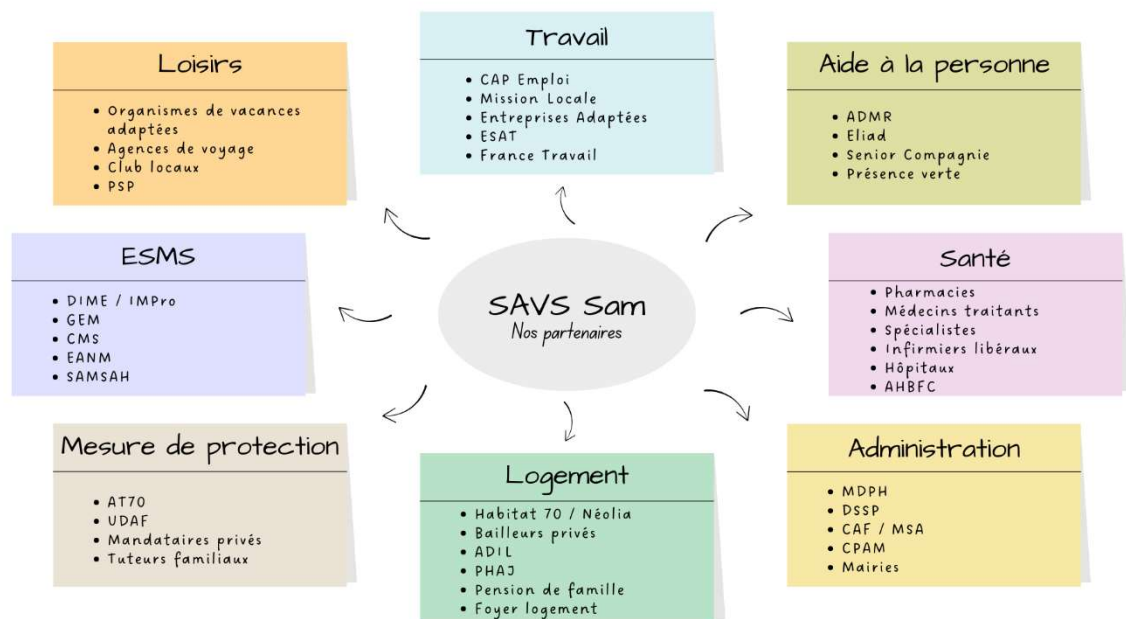
Le travail des psychologues au SAVS Sam a été clarifié et nous avons procédé à plusieurs changements :

- Travail d'évaluation à l'arrivée de la personne ;
- Accompagnement de courte durée, en fonction des besoins et des situations compliquées que pourrait traverser les personnes ;
- Soutien technique aux équipes ;
- Mise en place de groupes de parole ou accompagnement de groupe (ex : le cercle des femmes).

- Partenariat

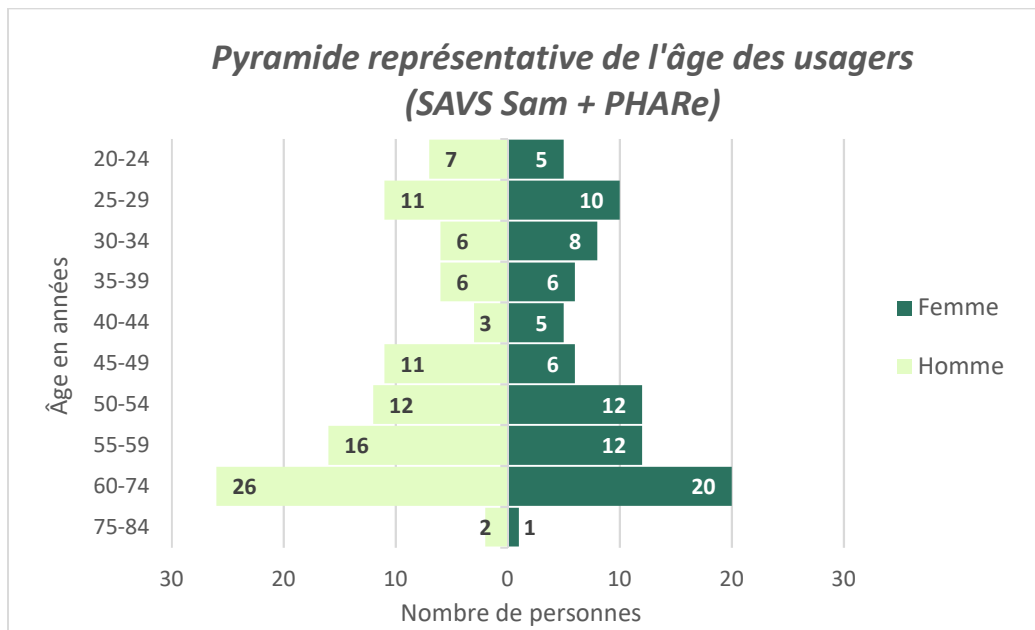
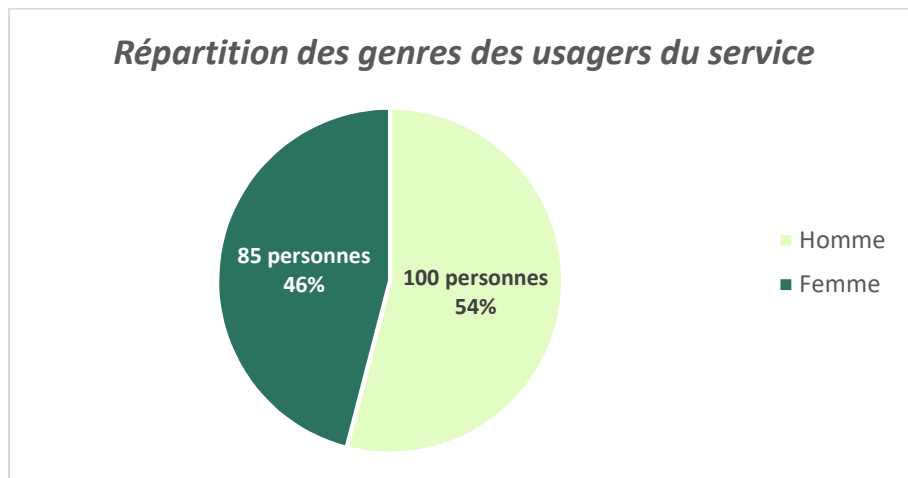
Pour réaliser notre mission, le travail de partenariat est indispensable, riche et diversifié. Ceux-ci varient d'un secteur à l'autre et en fonction des problématiques des personnes. Un travail de proximité et de lien se réalise sur le terrain par les professionnels. Nous rencontrons également au niveau institutionnel nos partenaires principaux tels que l'association tutélaire, l'UDAF et les ESAT.

Nous avons en mai 2025 signé une convention de partenariat avec l'UDAF, fixant les rôles et missions de chacun des services. Nous avons utilisé comme support à nos échanges la RBPP, «accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique».

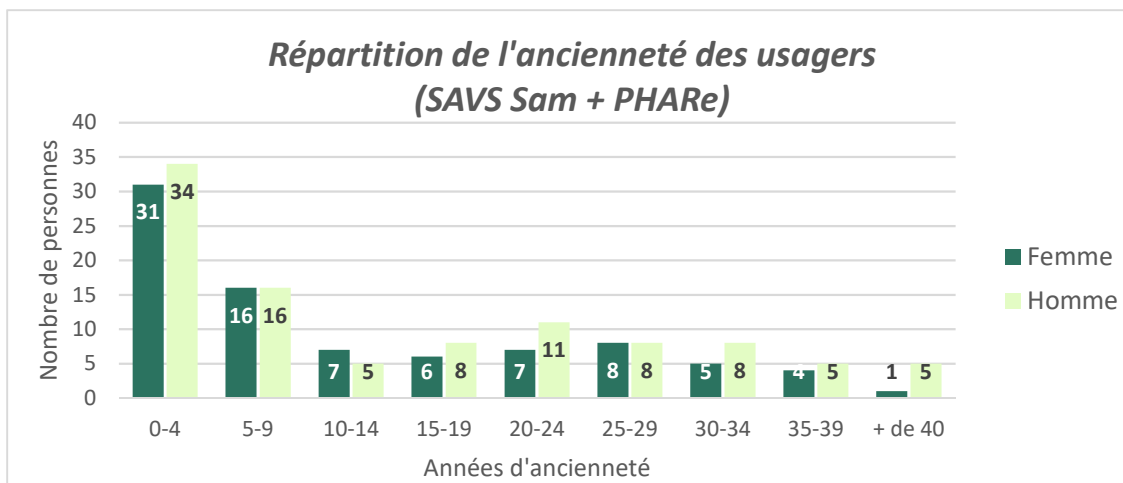


### 3. PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS

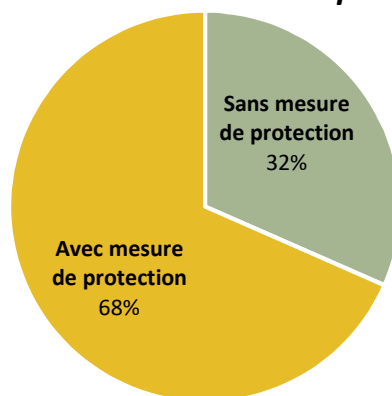
Le pourcentage de répartition homme / femme a très légèrement évolué vers un rééquilibrage.



Un quart de nos personnes accompagnées ont plus de 60 ans et sont, pour la plupart, à la retraite. 54% ont plus de 50 ans. Notre doyenne a fêté ses 80 ans en 2025. Nous pouvons noter qu'une population plus jeune commence à se renouveler.



### Répartition des mesures de protection



Au cours de cette année, nous avons accompagné plusieurs personnes vers une mesure de protection des majeurs.

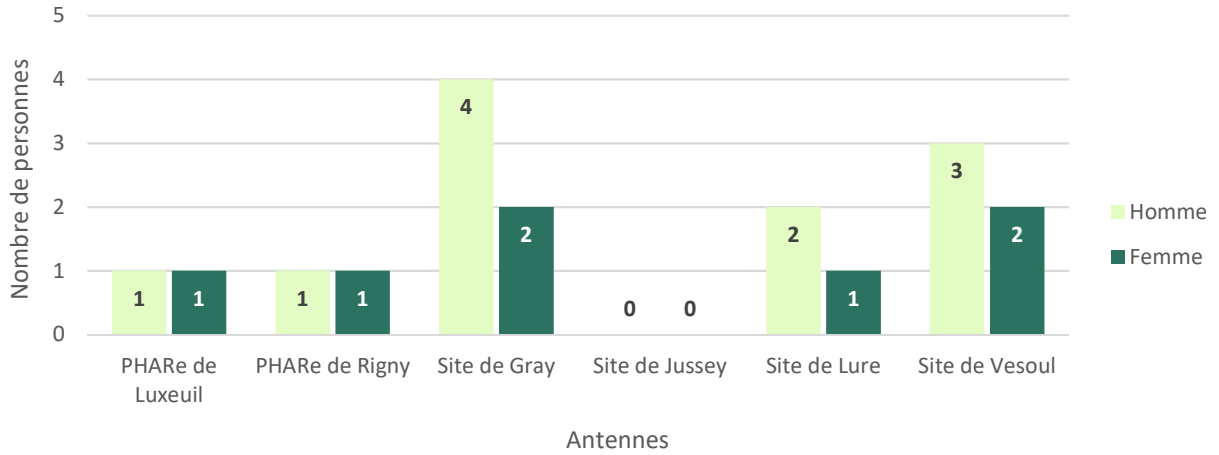
- Répartition des sorties en 2025 :

Nous avons eu 19 entrées pour 14 sorties :

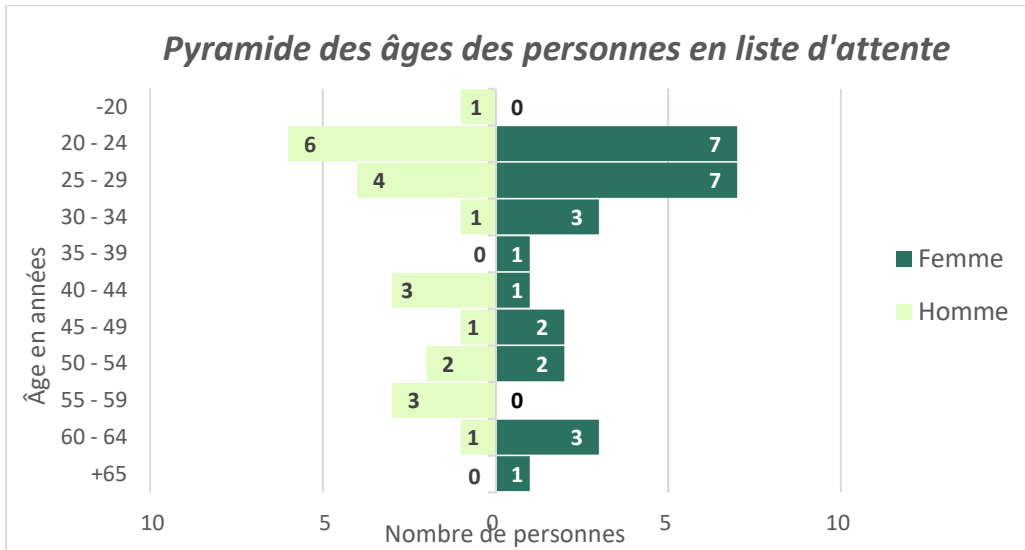
- 1 décès ;
- 3 orientations vers un autre ESMS ;
- 1 dossier de demande de sortie via la CDAPH ;
- 6 personnes qui ne trouvaient plus de sens dans l'accompagnement proposé ;
- 2 sorties correspondant au projet d'autonomisation de la personne ;
- 1 éloignement géographique.

Au niveau des PHARe, nous avons eu quatre sorties pour trois entrées. Deux des personnes sorties ont bénéficiées d'un passage vers un accompagnement classique en SAVS. Une troisième personne a été réorientée en EANM et la dernière a quitté le service à sa demande.

### Personnes sorties des effectifs (SAVS Sam + P.H.A.Re)

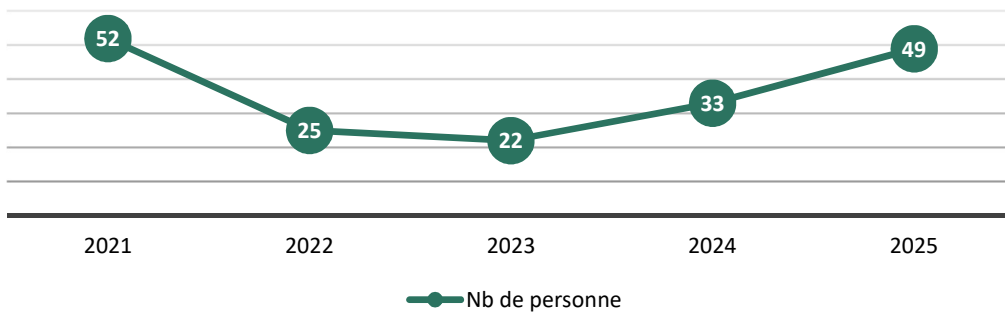


#### 4. LISTE D'ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2025



Au 31 décembre 2025, 49 personnes figuraient sur la liste d'attente, soit 16 personnes de plus en comparaison avec l'année précédente.

### Évolution du nombre de personne sur la liste d'attente

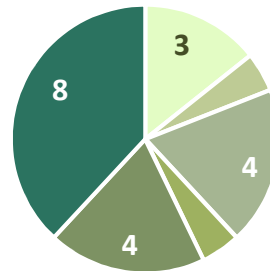


## Répartition de la liste d'attente par secteur géographique



## Motif de sortie de la liste d'attente

- Éloignement géographique
- Erreur d'orientation
- Injoignable
- Notification non-renouvelée
- Perte de contact
- Refus d'accompagnement

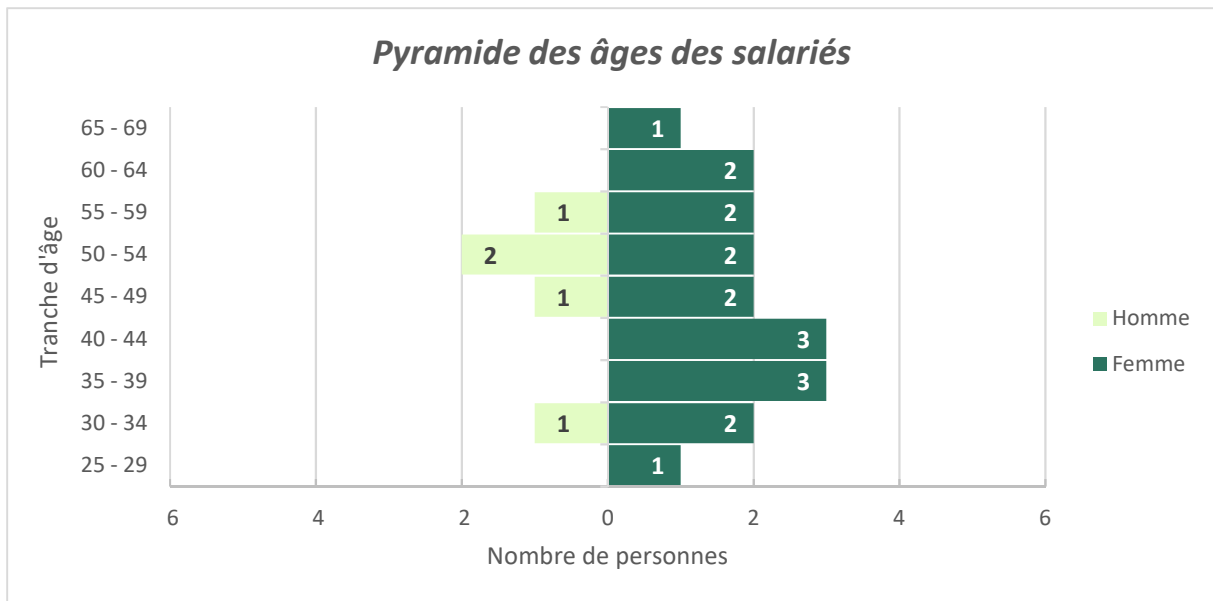


Depuis la mise en place de l'orientation unique, la liste d'attente a énormément augmenté en théorie, mais nous nous apercevons que de nombreux dossiers ne font que passer sur cette liste : soit parce que nous n'arrivons pas à contacter les personnes (8 personnes en 2025) ; soit parce qu'elles refusent l'accompagnement (8 personnes). C'est en moyenne une personne sur deux qui transite sur cette liste.

## 5. RESSOURCES HUMAINES

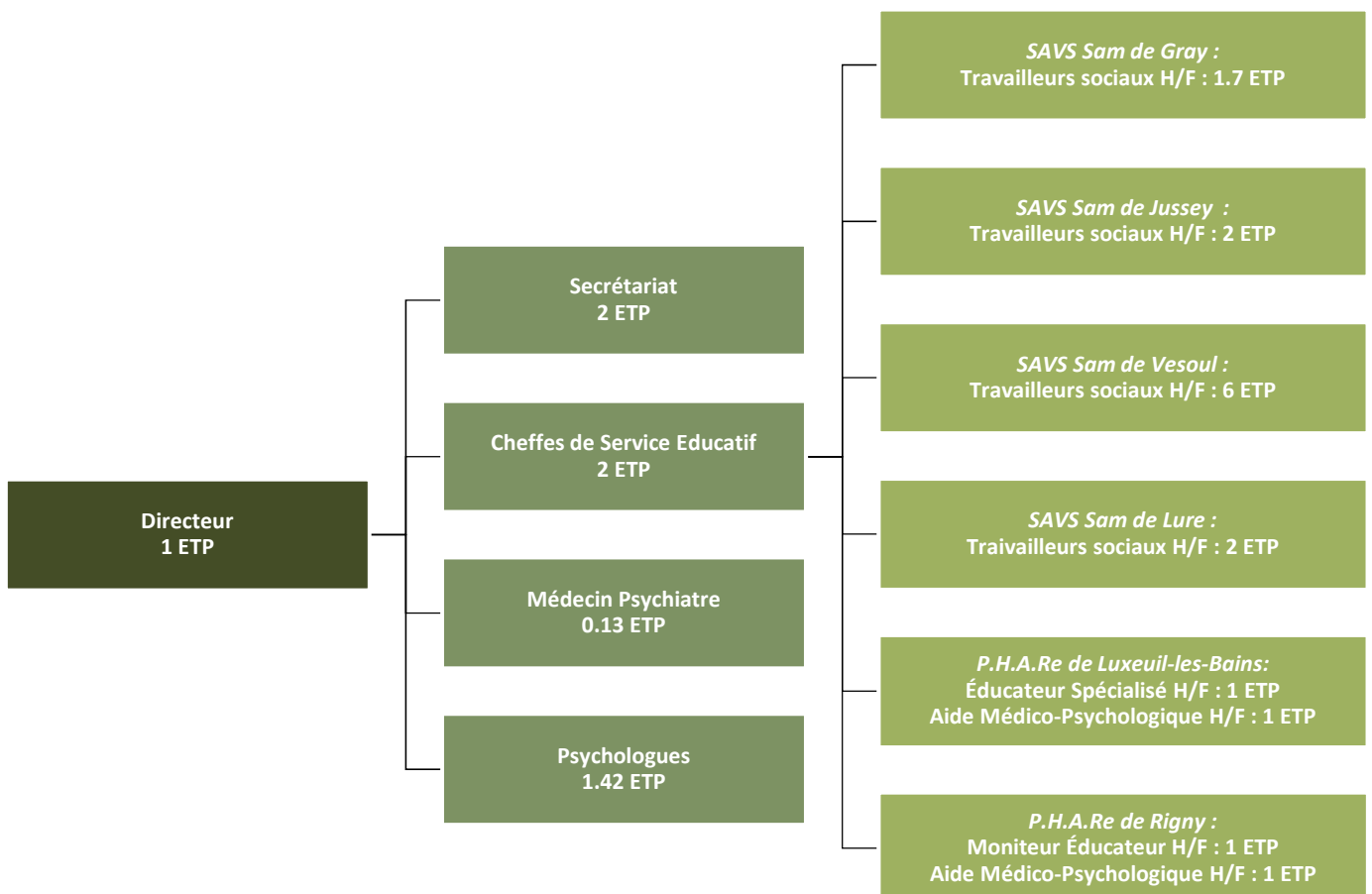
### 5.1. EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2025

Le service d'accompagnement est composé de 24 salariés pour 22.25 ETP. A ceux-ci s'ajoute une directrice de pôle médico-social à temps partiel, ainsi qu'un homme d'entretien et un agent de service également à temps partiel.



Comme dans de nombreux établissements du secteur médico-social, la disparité homme / femme est très marquée. Toutes les tranches d'âge sont assez équilibrées.

## 5.2. ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2025



### 5.3. MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2025

Nous avons, en 2025, procédé à un licenciement pour inaptitude concernant un salarié qui était en arrêt de travail depuis plusieurs années.

Une psychologue a souhaité arrêter son contrat. Nous avons pu la remplacer rapidement.

### 5.4. CONDITION DE TRAVAIL

Les conditions de travail (horaires, congés...) correspondent à celles fixées par l'AHSSEA et par le code du travail.

Le taux d'absentéisme, après une baisse courant de l'été, est reparti à la hausse avec un taux avoisinant les 15%. Quatre salariés sont en arrêt de longue durée. Le recrutement n'est pas simple et les professionnels en CDD sont confrontés à une précarité qui ne favorise pas la stabilité. Les accompagnements des personnes sont également impactés par ces changements de références.

Le déménagement du PHARe de Froideconche vers la résidence autonomie des Barrèges de Luxeuil-Les-Bains et le regroupement des différents services de l'AHSSEA de Lure dans des locaux communs, ont permis d'avoir des locaux adaptés et lumineux.

Nous avons pu améliorer le cadre de travail en rénovant trois bureaux et en installant quelques lumières LED. Chaque salarié bénéficie actuellement d'un téléphone portable professionnel et d'un ordinateur individuel.

Nous avons également installé chaque poste de secrétariat avec un ordinateur portable et un système de double écran.

La plus grosse problématique se situe au niveau des transports, où des salariés peuvent faire de nombreux kilomètres. L'utilisation des véhicules non adaptés à certaines personnes accompagnées est une problématique récurrente.

Quelques personnels du SAVS Sam se sont intégrés dans les groupes de travail sur la QVCT pilotés par la direction générale.

### 5.5. FORMATIONS

Pour l'année 2025, 204 jours de formations ont été réalisés :

Formations réalisées par le personnel	Durée en jours	Nombre de participants
Génogramme 1	2	1
Génogramme 2	2	1
Analyse des Pratiques Professionnelles	8	15
Imago	3 à 9	2 à 19
Formation incendie	1	18
Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien	2	2
Art thérapie	3	1
Conférence / atelier "Trauma tapping technique"	1	9
Word perfectionnement	2	1
Excel perfectionnement	2	1

SST renouvellement	1	2
Promouvoir la bientraitance	2	2
Les nomenclatures Serafin PH	2	2
Initiation à la médiation, à la gestion des conflits	2	1
Notions de base en addictologie	3	2
Communication non violente	3	2
Formation "start"	4	1
Colloque "le handicap invisible"	1	2
Journée Intim' Agir	1	2
VAE Collective ES/ME	1	2
Les enjeux des écrits professionnels - méthodologie	2	1
Accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap	3	1
Formation IA	1	1
"De l'infusion à l'émulsion : l'offre d'accompagnement des personnes en situations de handicap se transforme"	1	1
Le cercle des managers NEXEM	1	1

L'année 2025 a été dense. Aux formations dédiées à notre cœur de métier, nous avons également passé du temps sur la formation IMAGO en lien avec le changement de notre DUI.

## 6. PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION

La population de la Haute-Saône comporte environ 235 000 habitants pour un territoire de 5 360,1 km<sup>2</sup>. Le département a la particularité d'avoir cinq pôles urbains : Vesoul, Gray, Luxeuil-les-Bains, Lure et Héricourt. Le département reste un territoire à dominante rurale.

Le SAVS Sam a une compétence départementale et intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône. Pour cela il se base sur les six sites différents (Vesoul, Gray, Lure, Jussey et les PHARe de Rigny et Luxeuil les bains).

La nécessité d'intervenir sur l'ensemble du département et la répartition géographique du service ont des conséquences directes sur l'organisation et la complexité du service. Les déplacements sont nombreux et chronophages.

## 7. ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

### 7.1. FINANCEMENT

L'AHSSSE a contractualisé avec le conseil départemental un CPOM pour une période de 2023 à 2027. Il fonctionne avec une dotation globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et une dotation au 1/12<sup>ème</sup> est versée chaque mois.

Un prix de journée est fixé par arrêté de tarification. Il est de 22,70€ (23,64€ en 2024) et 34,06€ (35.46 € en 2024) pour les PHARe.).

Une participation financière, calculée par les services de la DSSP, est demandée aux usagers correspondant à 4% des revenus. Les participations à l'aide sociale s'échelonnent de 0 à 102,10€ mensuel.

## 8. DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

### 8.1. PARTICIPATION DES USAGERS

Nous avons proposé dix groupes d'expression aux personnes accompagnées au SAVS Sam, avec à minima une réunion par antenne.

Les thèmes communs abordés sont :

- Les règles de fonctionnement et objectifs des groupes d'expression ;
- Les droits à l'image (et la procédure au SAVS Sam) ;
- L'installation et l'utilisation du nouveau dossier uniformisé et informatisé (DUI / IMAGO) ;
- La présentation et l'analyse des événements indésirable, plaintes et réclamations ;
- Les arrivées des nouveaux salariés (éducateurs et psychologues).

En fonction de la vie des antennes, nous avons également abordé quelques spécificités :

- Au PHARe Luxeuil (ex Froideconche), nous avons proposé trois temps de groupes d'expression supplémentaires afin de rassurer et d'expliquer aux personnes le déroulé du déménagement, ainsi que l'organisation dans les nouveaux locaux. Ils ont également participé à la répartition des appartements et de l'organisation de leurs déménagements ;
- Nous avons également abordé les plaintes du voisinage, en reprenant les règles de collectivités, mais également les droits des usagers ;
- La problématique des machines à laver a également pu aboutir à une solution qui a permis, via un mécénat, d'aménager le cadre de vie des personnes.
- A Jussey, nous avons évoqué des problèmes récurrents de matériel.
- A Lure, nous avons également présenté le projet de l'association de regrouper les différents services dans un local adapté. Le déménagement s'est déroulé en décembre 2025.

Projet "dire au revoir à Froideconche" :

L'année 2025 a été marquée par le déménagement du PHARe de Froideconche à Luxeuil-Les-Bains. En vue de ce changement important, provoquant stress et questionnements, l'équipe et les personnes accompagnées se sont mobilisées ensemble pour organiser une belle fête dans les murs du PHARe, afin de vivre cet «aurevoir» dans la douceur, la gaieté et la légèreté. Tout le service a été convié à participer à ce jour de fête, particulièrement fort en émotions, et a permis de passer de la fin d'une époque au début d'une nouvelle histoire.

### 8.2. EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES, PLAINTES ET RECLAMATIONS

Quatre événements indésirables :

- Deux événements concernant la dégradation de matériel par la même personne. Celle-ci a participé au remboursement des frais (en accord avec le mandataire) et à la réparation du matériel avec l'homme d'entretien.
- Un événement concernant une altercation entre usagers. L'auteur ayant quitté le service au moment de la révélation des faits, ceux-ci n'ont pas pu être repris. Nous avons soutenu la «victime».
- Un événement concernant le non-respect du droit à l'image. Un signalement a été fait auprès de la mairie de Luxeuil-Les-Bains.

Cinq plaintes et réclamations :

- Deux plaintes des usagers en lien avec l'absence de référent éducatif. Les personnes ont été rencontrées par le directeur et un recrutement était en cours.

- Une plainte pour un rattrapage de participation financière importante. Les montants ont été inclus dans un dossier de surendettement.
- Une plainte du voisinage lors de l'arrivée des usagers du PHARE. Un travail de partenariat s'est construit avec la mairie afin d'aller à la rencontre des voisins et reprendre les règles de vie en collectivité avec les usagers.
- Une plainte d'une famille suite à la demande d'une mise en place d'un dossier de protection des majeurs. La famille a été rencontrée et nous avons maintenu la demande de l'utilisateur auprès du procureur.

### 8.3. PROJET DE SERVICE (2022-2027)

L'année 2025 a été principalement orienté vers le changement de DUI qui apporte de nombreux points d'améliorations identifiés dans notre projet de service : prise en compte de la réforme SERAFIN PH, évolution du PPI (en PP) sur la base d'objectifs et de moyens, sécurisation des données et utilisation de la messagerie sécurisée avec les partenaires, amorce d'un passage vers la E-SANTE.

La bascule de l'ancien logiciel vers le nouveau DUI a amené une charge de travail importante pour les professionnels. L'équipe éducative a dû s'adapter à ce nouveau fonctionnement et adapter certaines pratiques en lien avec les possibilités de logiciel. La charge de travail a été énorme pour nos deux secrétaires qui ont dû basculer les quelques 250 dossiers des personnes, un à un, avec les documents des 5 dernières années.

Nous avons défini dans le projet personnalisé les objectifs de travail en lien avec SERAFIN PH :

Objectifs d'accompagnement du Projet Personnalisé	Classification SERAFIN PH
Ma santé	1.1.1.1 Besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé
Ma vie quotidienne	1.2.1.1 Besoin en lien avec l'entretien personnel
Ma communication	1.2.1.2 Besoin en lien avec les interactions avec autrui
Mes prises de décision	1.2.1.4 Besoin pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité
Mes droits	1.3.1.1 Besoin pour accéder aux droits et à citoyenneté
Ma vie sociale	1.3.4.1 Besoin pour participer à la vie sociale 1.3.4.2 Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport
Mes rôles sociaux	1.3.3.1 Besoin en lien avec la vie scolaire et étudiante 1.3.3.2 Besoin en lien avec le travail et l'emploi 1.3.3.3 Besoins transversaux en matière d'apprentissage 1.3.3.4 Besoin pour la vie familiale, la parentalité la vie affective et sexuelle 1.3.3.5 Besoin pour apprendre à être pair aidant
Mon budget	1.3.5.1 Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique
Mon logement	1.3.2.1 Besoin pour vivre dans un logement 1.3.2.2 Besoin pour accomplir des activités domestiques

Le travail de partenariat continue de se développer, avec cette année, la signature d'une convention avec l'UDAF70 et la participation à de nombreuses instances comme la CDAPH, la CDCA, le projet territorial en santé mentale.

La communication alternative et améliorée se poursuit, quant à elle, au cas par cas.

### 8.4. CPOM (2023-2027)

- **Fiche action n°6 : «Modalité de travail avec ratio d'encadrement nécessaire»**

Nous avons finalisé la création d'un second poste de chef de service éducatif. La promotion en interne nous a permis de maîtriser les coûts. L'arrivée d'un second chef de service a permis de réorganiser le service et d'améliorer son fonctionnement.

Le personnel éducatif est passé à 11.7 ETP (11.8 visés dans le CPOM). Par contre, pour maîtriser le budget alloué, l'objectif de 2 ETP de psychologue n'a pas été atteint. Au contraire, nous avons réduit de 0.2 ETP et fonctionnons avec 1.42 ETP.

- **Fiche action n°7 : «Implantation au cœur des villes de Rigny et Jussey»**

Pour le PHARE de Froideconche, le déménagement dans la résidence autonomie des Barrèges, au centre-ville de Luxeuil-Les-Bains s'est réalisé en juillet 2025. Le bilan en fin d'année était plus que positif. Les personnes en peu de temps, ont gagné de l'autonomie de déplacement vers l'ESAT avec le bus de ville, mais également dans la possibilité de se rendre dans les magasins et services du centre-ville, seul.

## 9. CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par une activité dense et de nombreux changements structurants pour le SAVS Sam. Malgré une hausse des situations complexes, une augmentation de la liste d'attente et des difficultés de recrutement, les équipes ont su maintenir un accompagnement de qualité auprès des personnes, sur l'ensemble du territoire.

La mise en place du nouveau DUI IMAGO a représenté un investissement considérable en temps et en énergie, mais constitue désormais un levier essentiel pour améliorer le suivi, sécuriser les données et répondre aux exigences du projet de service et de la réforme SERAFIN-PH.

Le déménagement du PHARE vers Luxeuil-Les-Bains a également permis d'améliorer l'autonomie des usagers et nous recentrer sur notre mission principale. Et avec celui de Lure, nous avons pu offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels.

L'année a aussi été marquée par un renforcement du partenariat, notamment grâce à la convention signée avec l'UDAF 70.

En dépit des contraintes, le service s'est organisé, modernisé et professionnalisé. Ces avancées constituent une base solide pour poursuivre, en 2026, une dynamique d'amélioration continue au service des personnes accompagnées.

